

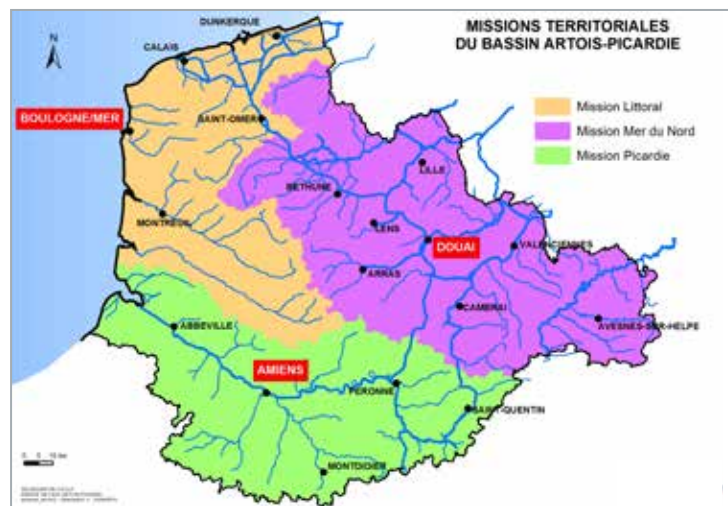
L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'engage depuis plus de 40 ans au côté des élus et des usagers de l'eau pour protéger l'eau du Bassin Artois-Picardie afin de fournir à tous une eau de bonne qualité.

L'Agence de l'Eau collecte, par le biais d'une partie de la facture d'eau, des redevances auprès de tous les usagers de l'eau - agriculteurs, industriels ou particuliers - pour l'eau prélevée, pour les pollutions et activités ayant un impact sur la qualité des eaux. C'est ce que l'on appelle le principe du « pollueur-payeur ».

Le montant des aides et des redevances est décidé dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention approuvé et adopté par le Conseil d'Administration, après avis du Comité de Bassin. Ces derniers réunissent les collectivités territoriales, les usagers de l'eau et les représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le X^{ème} Programme d'intervention pluriannuel couvre les années 2013-2018.

Service Planification et Programmes :
Bruno PENISSON - Tél : 03.27.99.96.48



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

Appui technique et méthodologique à l'émergence de projets, en accompagnant toutes les étapes vers une mise en place de structures adaptées à la gestion globale et territoriale des problèmes liés à l'eau : études, états des lieux, définition d'objectifs, structuration des acteurs...

Les emplois aidés sont des contrats d'avenir et des contrats d'accompagnement dans l'emploi qui visent à mobiliser les personnes les plus en difficulté dans les activités de service liées à l'eau et aux milieux aquatiques et faisant l'objet de versement de subventions par l'Agence de l'Eau.

Les emplois directs ont pour effet de créer d'autres emplois dans les entreprises qui fournissent des biens et services au secteur de l'environnement.

Emploi découlant de l'activité économique de ménages ayant bénéficié de ces emplois directs et indirects (ex : boulangerie).

Païement qui doit avoir lieu en échange d'un droit d'usage d'un service. Se distingue des impôts par le fait qu'on ne les paye que si on consomme le service associé. Par exemple, la redevance « Lutte contre la pollution », n'est payée qu'à proportion de la quantité d'eau facturée au ménage.

Pratiquée lors des périodes de faible croissance au travers de dépenses publiques supplémentaires, elle vise à une augmentation de l'activité économique et une réduction du chômage.

Aide financière d'origine publique en principe non remboursable.

Conception graphique : AEAP. Crédit photos : Syndicat Mixte AMEVA. IPNS octobre 2015.

Les emplois créés par le X^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Restauration du lit d'un cours d'eau pour améliorer son écoulement



L'Agence de l'Eau est présente pour l'avenir de l'eau et le développement durable dans le Nord - Pas-de-Calais et la Picardie

Le X^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie détermine l'ensemble des actions à réaliser pour la période 2013-2018, pour améliorer l'état des milieux aquatiques et préserver la ressource en eau. Il prévoit 1 milliard d'euros de dépenses et de recettes pour participer au financement de 2,5 milliards d'euros de travaux, générant ainsi la création de milliers d'emplois dans le domaine de l'eau dans notre bassin.



**Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable**

Octobre 2015

1 MILLIARD D'EUROS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU
DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE : 6 ANNÉES D'ACTIONS POUR CRÉER 11 200 EMPLOIS !

LES ACTIONS FINANCÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU
CRÉENT DES EMPLOIS
DANS NOTRE BASSIN

Le X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie définit pour 6 ans les aides financières attribuées puis réparties sur différents secteurs d'activités, tels que la lutte contre la pollution de l'eau, la bonne gestion de la ressource en eau ou encore la protection des milieux aquatiques. Les maîtres d'ouvrage (collectivités, industriels, agriculteurs...) aidés des services de l'agence participent à la mise en œuvre des actions dans le bassin, telles que la construction de nouveaux ouvrages, comme les stations d'épuration, l'installation de réseaux de distribution d'eau potable performants, ou encore les travaux d'entretien ou de restauration de cours d'eau. Pour réaliser ces travaux, les entreprises doivent ajuster leur main d'œuvre et se procurer les ressources nécessaires à l'élaboration des projets.

Un programme qui bénéficie à tout le territoire

QUI BÉNÉFICIE DE CES CRÉATIONS D'EMPLOI ?

La population du bassin Artois-Picardie bénéficie directement des créations d'emplois liés à ces projets. Ce sont les emplois directs. Par ailleurs, la main d'œuvre employée par les fournisseurs ou les entreprises sous-traitantes est source de création d'emplois indirects.

LE X^{ÈME} PROGRAMME : UN OUTIL DE RELANCE ÉCONOMIQUE !

Financé par les redevances collectées auprès des ménages, des industriels et des agriculteurs du bassin.

L'agence participe directement à la création d'emplois par le biais des emplois aidés. En effet, ces créations d'emploi et l'activité économique, aboutissent à de nouveaux revenus pour les ménages ayant pour effet une augmentation de leur pouvoir d'achat et de leur consommation.

C'est donc l'ensemble de l'économie du bassin Artois-Picardie qui est impactée par les actions du X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau.

L'Agence de l'Eau
(X^{ème} Programme)

Subventionne
1 milliard d'€

Projets de lutte contre
la pollution et de
bonne gestion de la
ressource en eau

Provoque

Création d'emplois
directs pour permettre et
pérenniser ces projets

+

Création d'emplois
indirects accompagnant
les emplois directs

=

11 200 emplois

2,5 milliards d'€ de travaux

Pour chaque million
d'euros dépensé par
l'Agence, 11 emplois
sont créés

	Actions (en millions d'euros)	Estimation* des emplois créés (directs, indirects, induits)
Stations d'épuration des collectivités territoriales	146,696	2 370
Réseaux d'assainissement des collectivités territoriales	238,766	3 800
Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	66,405	1 300
Assistance technique à la dépollution	6,874	20
Aide à la performance épuratoire	102,38	2 170
Lutte contre la pollution agricole	51,833	470
Protection de la ressource	9,446	50
Restauration et gestion des milieux aquatiques	73,135	500
Eau potable	74,866	400
Appui à la gestion concertée	5,44	25
Connaissance environnementale et Etudes générales	13,959	60
Information, communication et éducation à l'environnement	4,128	35
Total		11 200

* Ces valeurs sont issues des statistiques de l'INSEE



Agent de station d'épuration (chantier d'Urvilliers)



Technicien de rivière (renforcement des berges à Airaines)



Ouvrier de chantier (station d'épuration de Richebourg)



Agent d'entretien (berges à Airaines)

L'Agence de l'Eau
participe aussi à la
création d'emplois
directs

POUR QUELLES MISSIONS ?

- La mise en place ou le renforcement de services publics d'assainissement non collectif (SPANC),
- Les contrôles de raccordement au réseau public de collecte (Services d'assainissement collectif),
- L'amélioration de la connaissance et de la gestion des services d'eau potable en milieu rural,
- La lutte contre les rejets toxiques,
- Les économies d'eau,
- L'animation locale dans le domaine de l'eau,
- L'entretien des milieux aquatiques et la gestion durable des cours d'eau et des zones humides,
- La lutte contre l'érosion des sols ayant un impact sur la qualité des milieux aquatiques.

QUELLES MODALITÉS ?

La participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie prend la forme d'une subvention forfaitaire de 3 500 €/an, complémentaire aux aides versées par l'Etat ou les Conseils Généraux dans le cadre des contrats d'insertion par l'emploi dans le domaine de l'eau.